

PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
du 13 décembre 2021

18 h, salle du Conseil Communautaire à Ganges (34)

Membres présents : JUTTEAU Françoise, SANTNER Muriel, MACHECOURT Valérie, GIBERGUES Lætitia, BURDIN Jean, CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PASQUIER Sébastien, POVREAU Joël, VALGALIER Régis, VIGNE Alexandre, WELLER Marc, CRUVEILLER Fabien, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, JAHANT Guy, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge, BRESSET Cyril

Membres absents excusés : ANGELI Laurette, DESSERME Sabrina, DURAND Martine, PALLIER Ghislain, BOURDIN Patrick, BORDARIER Bernard, FOUGAIROLLE Michel, ZUCCONI Jean-Pierre, DEVRON Nicolas.

Membres absents : LAFOUX Jean, AARAB Lméké, MEERT Jacques, REILHAN Patrick, ROUDIL Joël.

Membres remplacés : madame SANTNER Muriel remplace monsieur LAFOUX Jean, monsieur POVREAU Joël remplace madame DESSERME Sabrina, monsieur SEMENOFF Serge remplace monsieur ROUDIL Joël, monsieur BRESSET Cyril remplace monsieur FOUGAIROLLE Michel

Procurations : monsieur PALLIER Ghislain donne procuration à monsieur COMPAN Pierre

Le Président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 18h00.

Monsieur Régis VALGALIER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

En introduction, le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et adresse un salut particulier aux nouveaux délégués de la communauté de communes de Piémont Cévenol, élus tout récemment. Puis, il fait lecture des délégués absents mais excusés, et des procurations.

Il soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal du comité syndical précédent qui s'est tenu le 30 septembre dernier.

Aucune modification n'étant demandée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des délégués y ayant assisté.

Il note, ensuite, que, depuis l'apparition de la pandémie et le premier confinement général en mars 2020, les services ont toujours poursuivi l'ensemble de leurs activités malgré la situation. Il ajoute aussi que, depuis juillet dernier, le syndicat mixte est contrôlé par la Chambre Régionale des Comptes. L'opération se passe plutôt bien même si la surcharge de travail est importante.

Il passe alors à l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

- Délibération n° 1 : convention temporaire pour le transport de la totalité des Ordures Ménagères résiduelles produites par la communauté de communes du Piémont Cévenol

Le Président fait lecture du projet de délibération que chacun a reçu. Il précise que le montant annuel de cette convention se situe entre 18 000 et 20 000 euros. Il souligne que cette convention n'est valable que pour une année mais dans le cas où Piémont Cévenol n'aurait pas encore trouvé de solution fin 2022, il faudra se réunir à nouveau pour trouver une issue à ce problème.

Monsieur CRUVEILLER ajoute que cette même convention sera soumise à l'approbation du conseil communautaire de Piémont Cévenol, le 22 décembre prochain.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération n°2 : avenant au contrat « transports »

Le Président fait lecture du projet de délibération en précisant que c'est la suite de la délibération précédente. Le fait d'accepter de prendre en charge techniquement et financièrement le transport des Ordures Ménagères résiduelles de la partie « SITOM Sud Gard » de Piémont Cévenol, nécessite un avenant au contrat actuel entre le prestataire du syndicat mixte et le SYMTOMA. Cet avenant a été soumis pour avis à la commission d'appel d'offres de ce jour qui l'a approuvé car sans incidence sur l'équilibre économique de la prestation.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération n°3 : calcul de la répartition entre adhérents du besoin annuel de financement du SYMTOMA

Le Président explique que le mode de calcul de la participation est toujours discuté. Il a donc souhaité qu'une réflexion soit conduite pour arriver à un calcul plus juste qui prendrait en compte notamment les taux de refus du sac jaune qui sont en forte progression ces dernières années. Pour exemple, il a noté que ce taux est de 23% sur les Cévennes Gangeoises et Suménoises, alors qu'il n'est que de 16% sur Piémont Cévenol. Données à confirmer pour l'année en cours.

Dans la DSP signée avec PAPREC, le taux « toléré », c'est à dire le taux n'engendrant aucune pénalité financière, est de 11%. Au-delà, le SYMTOMA doit payer.

Sollicité par le Président, le directeur, Philippe DESHONS, explique la proposition retenue par l'Exécutif pour un nouveau calcul. Ce dernier rappelle alors la situation actuellement en vigueur :

- jusqu'à ce jour, la part « proportionnelle » du besoin de financement du syndicat mixte s'appuie sur la production de déchets résiduels de chaque communauté de communes adhérente, sacs noirs et encombrants, à laquelle on retranche les tonnages bruts des sacs jaunes collectés et ceux du verre, afin d'apporter une meilleure incitation au tri. Mais cette soustraction se fait en pondérant le poids des déchets sélectif au moyen d'une valeur intégrant les recettes liées au soutien de l'éco-organisme CITEO et de la vente des matières aux différentes filières de recyclage. Au final, chaque adhérent est alors producteur d'un tonnage de déchets résiduels « virtuels » utilisé dans le calcul de la répartition. C'est cette part qualifiée de proportionnelle que la proposition vise à simplifier tout en renforçant le caractère incitatif du calcul.

Monsieur FAIDHERBE précise que le but est d'inciter les adhérents à faire plus et mieux en matière de tri. C'est pour cette raison qu'il est important de tenir compte du taux de refus de chacun surtout lorsqu'on constate que ces taux ont quasiment doublé en quelques années.

Monsieur DESHONS ajoute que cette augmentation s'explique en partie par l'extension des consignes de tri en 2017 qui a permis de simplifier le geste en intégrant tous les emballages dans le sac jaune. Malheureusement, certains habitants confondent matière et fonction. Par exemple, une bassine en plastique dans le sac jaune devient une erreur de tri, donc un refus, une fois le sac arrivé au centre exploité par Paprec. Même chose pour une bouteille en verre qui doit être déposée dans les colonnes dédiées, etc.

Monsieur SEMENOFF s'étonne de ces erreurs et souhaite qu'une communication soit mise en place rapidement pour y remédier.

Monsieur DESHONS reprend son exposé en s'intéressant à une deuxième évolution du calcul. Il s'agirait d'intégrer les tonnages de cartons produits par chaque adhérent au niveau des déchèteries. Ces quantités seraient alors retranchées directement aux quantités de résiduels de chacun. L'incitation pour réaliser des collectes spécifiques de cartons dans les communes serait alors renforcée sachant que ces cartons augmentent en nombre avec les échanges sur Internet et qu'ils occupent un volume important dans les bacs, entraînant souvent des débordements. Ils sont pourtant facilement identifiables par les usagers. De plus, les expériences de Cros, de La Vallée Borgne, de Blandas, par exemple, enregistrent un succès certain.

Revenant au calcul lui-même, monsieur DESHONS précise que les données « cartons de déchèteries », « verre » et « sacs jaunes - sans les refus » seraient ensuite retirées directement des quantités de déchets résiduels dans le nouveau calcul. La pondération serait abandonnée pour une meilleure compréhension.

Coté part « fixe », il n'y aurait aucun changement. Elle continuerait d'intégrer les frais de personnel, l'achat des sacs jaunes et les frais de gestion courante (électricité, carburant, frais d'emprunts, etc.). Cette part resterait calculée sur la base des populations totales INSEE de chacun.

Le directeur présente alors un tableau comparatif des participations 2021 que chacun aurait eu avec ce nouveau calcul. Les tonnages complets 2021 n'étant pas totalement connus, cela ne donne qu'un aperçu des incidences de la proposition sur les participations financières des adhérents. Pour compléter son propos, il montre également des tableaux de productions provisoires par adhérent et pour les dix premiers mois de l'année.

Monsieur FAIDHERBE note une évolution importante des quantités de déchets entre 2019/2020 et 2021. Il y a eu la COVID 19 mais il est difficile de savoir si cela a eu des effets sur les politiques mises en place par les communautés de communes. Il constate cependant que les mesures prises sur Piémont Cévenol ont du porter leurs fruits puisque les résultats sont meilleurs que les autres et, en particulier, à l'opposé des résultats de sa propre communauté de communes.

Le Président se souvient que lorsqu'il est arrivé comme délégué au SYMTOMA en 2002, les Cévennes Gangeoises et Suménoises avaient les plus mauvais résultats. Mais à force de travail et de communication, ils se sont bien améliorés et ont fini par se rapprocher de leurs voisins. Malheureusement, il constate que la situation se dégrade depuis deux ans.

Pour monsieur CRUVEILLER, délégué au SYMTOMA mais aussi Président de la communauté de communes du Piémont Cévenol, le détonateur a été la double augmentation de la TEOM en 2019 et 2020. La baisse des tonnages est alors

devenue une priorité. Tout le monde a conscience aujourd'hui qu'on ne pourra pas faire fléchir ceux qui possèdent les sites de traitement. La seule solution passe par la réduction des quantités à traiter, et il faut agir maintenant car cela ne va pas cesser d'augmenter dans les prochaines années. Monsieur CRUVEILLER fait ensuite un parallèle avec la taxe GEMAPI qui voit sa courbe suivre le même chemin. Tout cela va devenir insupportable si l'on ne fait rien. C'est pourquoi, il souhaite une communication renforcée, notamment pour pouvoir répondre à ceux qui se posent des questions au moment de jeter. Sur Piémont Cévenol, il a pu harmoniser la fiscalité OM sur le territoire suite à la fusion de 2013. Mais la fiscalité incitative voulue par l'État va être plus compliquée à mettre en place. Il faut s'attendre à une levée de bouclier contre les élus par certains administrés qui se sentiront pénalisés. Et si cette fiscalité incitative n'est pas réalisée, il sera impératif de trouver de nouveaux leviers d'économies. Ce qui est certain, c'est que la situation actuelle ne peut pas perdurer.

Monsieur JEAN complète en soulignant que 20 communes sur les 34 de Piémont Cévenol sont déjà équipées de composteurs collectifs ainsi que certaines écoles ou encore le collège de Quissac. En tant que vice-président chargé des déchets, il travaille beaucoup sur le sujet et cela porte visiblement ses fruits. L'objectif est d'équiper rapidement toutes les communes. Il y a aussi le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) qui doit bientôt être validé avec ou sans la tarification incitative. Sur ce dernier point, monsieur JEAN annonce qu'une expérimentation sera menée en 2023 sur quatre ou cinq communes et qu'un bilan détaillé suivra. Il est cependant confiant pour une application sur l'ensemble du territoire communautaire car il a pris exemple sur d'autres qui l'ont déjà mises en place avec succès, et en particulier, le Pays de Lunel.

Le Président COMPAN reprend la parole pour relever que le SYMTOMA a lui aussi commencé à installer des composteurs collectifs, en plus des composteurs individuels proposés à 15 euros par foyer. L'Ademe et la Région Occitanie ont même apporté un soutien financier au projet. Un composteur collectif de démonstration a également été installé dans une maison d'accueil pour personnes âgées isolées à Lanuéjols.

Monsieur VIGNE, délégué au SYMTOMA et maire de Lanuéjols, intervient pour préciser que ce composteur a bien fonctionné jusqu'à la Toussaint en étant à l'extérieur du bâtiment. Malheureusement, une fois rentré à l'abri du gel, les résidents n'ont plus supporté son odeur et il a dû être arrêté le temps de l'hiver. Il sera certainement remis en route au printemps.

En réponse à l'intervention de monsieur CRUVEILLER concernant le monopole de certaines entreprises sur le marché français du traitement des OM résiduelles, le Président COMPAN convient que c'est une situation intolérable. Et à l'occasion d'une rencontre avec un sénateur cet automne, il a évoqué le problème qui a, depuis, été relayé au gouvernement sous la forme d'une « question écrite ». Il attend la réponse même si depuis, le SYMTOMA a dû signer un nouveau marché avec l'entreprise SUEZ, seule candidate à l'appel d'offres lancé au printemps dernier.

Monsieur BURDIN intervient pour faire remarquer que les médias font beaucoup de mal au travers de certaines émissions. Certes, il faut continuer à informer les usagers le plus largement possible, sur les sacs jaunes, dans les bulletins communaux, ou ailleurs. Mais il faut aussi avoir conscience que tout n'est pas forcément lu. Il a parfois l'impression que la seule façon de faire entendre le problème, serait de faire payer le prix fort.

C'est pourquoi, il est important pour monsieur SEMENOFF que la sensibilisation dans les écoles soit renforcée.

Madame MACHECOURT, vice-présidente en charge de la communication, répond qu'elle a pu mener quelques animations en milieu scolaire pendant la semaine européenne de réduction des déchets, en novembre dernier. C'est effectivement une bonne façon de s'introduire dans les familles pour modifier le comportement. Elle compte donc sur les élus pour faire remonter les besoins dans ce domaine.

Pour monsieur CANARD, la situation est très compliquée à la base. Il faut donc énormément de communication « grand public » pour accompagner toute modification dans le geste de tri, surtout s'agissant d'une simplification comme celle liée à l'extension des consignes à tous les emballages.

Monsieur JEAN regrette l'abandon des postes « ambassadeurs de tri » que le SYMTOMA avait créés, il y a quelques années en arrière. Pour lui, c'était une bonne opération. Sur Piémont Cévenol, il vient de communiquer via le dernier bulletin communautaire avec un « guide de tri » actualisé. Mais ce guide de tri est un peu spécial car le territoire compte des modes de collectes différents entre le secteur dépendant du SYMTOMA et celui du SITOM Sud Gard. Un argument de plus pour renforcer la communication.

Commentant l'augmentation des refus dans les sacs jaunes, monsieur FAIDHERBE ne voit pas d'explication rationnelle. Pour avoir participé à plusieurs caractérisations, il pense qu'il faudrait un « gendarme du tri » derrière chaque citoyen tellement certaines erreurs sont flagrantes.

La projection d'une photo d'un point de collecte par bacs collectifs où le tri et les résiduels sont visiblement mélangés, engendre une discussion sur les modes de collecte. Pour le Président COMPAN, la meilleure solution réside dans la collecte par bacs individuels, ce qu'appuie monsieur BURDIN qui souhaite qu'au moins, tous les lotissements soient rapidement concernés par une telle mise en place.

Le Président répond qu'il faut tenir compte de l'accessibilité par les véhicules de collecte avant toute généralisation.

Revenant sur le sujet du calcul des participations, monsieur JEAN et madame GIBERGUES relèvent que les tableaux présentés montrent une nette différence du besoin de financement « à la tonne » entre la méthode actuelle et celle

proposée. Monsieur DESHONS répond que c'est un coût virtuel qui ne correspond qu'à une étape mathématique du calcul. Il ne représente en rien un coût réel. Il ajoute que, par rapport au besoin de financement 2021, il faudra intégrer l'augmentation programmée de 10 euros par tonne d'OM résiduelles en 2022 (NDLR : TGAP=+8€/t et Suez=+2€/t).

Plus aucune question ni remarque n'étant posée ou faite, le Président refait lecture du projet de délibération et passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions Diverses

Bilan financier :

En l'absence de madame ANGELI, vice-présidente chargée des finances, le Président garde la parole. Il constate, chiffres à l'appui, que les quantités des principales catégories de déchets ont toutes augmenté en 2021. Cela ne présage rien de bon pour 2022 d'autant que les nouvelles filières annoncées pour le 1^{er} janvier prochain ne seront pas opérationnelles. La filière liée aux déchets du bâtiment a même été repoussée d'un an alors que les gravats déposés en déchèteries par les professionnels sont en forte hausse cette année.

Face à ces augmentations de tonnages, les prévisions budgétaires 2021 vont être dépassées en dépenses. Mais fort heureusement, les recettes liées aux ventes de matières ont elles-aussi évolué à la hausse, ce qui devrait compenser le déficit lié aux dépenses. Pour la suite, il est très difficile de se projeter. Par exemple, si le prix de la vente de la ferraille reste élevé, cela entraînera dans les mois qui suivent, une augmentation sensible des vols dans les bennes. Les quantités estimées sur lesquelles s'appuient les prévisions budgétaires seront donc difficilement tenues.

Pour les dépenses de traitement des OM résiduelles, la prévision a été faite d'après le coût de stockage sur le site de Bellegarde. Le fait que Suez ait accepté de détourner deux tiers de la production syndicale sur le site de Salindres a permis de faire en 2021 quelques économies sur ce poste car le coût unitaire y est légèrement inférieur.

Affaire PAPREC :

Le Président rappelle qu'en janvier 2021, PAPREC réclamait environ 150 000 euros supplémentaires dans le cadre de sa Délégation de Service Public, au motif des pertes financières supposément subies par l'entreprise pour l'exercice de la prestation, conséquences, selon lui, d'une hausse générale des coûts de prises en charge des déchets, ces dernières années. Il a alors refusé car aucune garantie ne lui a été apportée sur la suite du contrat concernant d'éventuelles réclamations ultérieures du même type. Mais en septembre dernier, PAPREC a fait une nouvelle demande, via un cabinet d'avocats, pour près de 300 000 euros supplémentaires au titre de 2021 et environ 890 000 euros pour les années restantes du contrat. Les avocats de PAPREC ont développé leur argumentaire sur la base de « la théorie de l'imprévision ». En réponse, le Président COMPAN a pris l'attache d'un avocat spécialisé qui a proposé d'envoyer un courrier à PAPREC dans lequel le SYMTOMA ne donnait pas suite à la demande de révision du marché, ni à la demande de médiation que l'entreprise formulait. Ce courrier est parti le 25 octobre dernier.

A cette heure, aucune réponse n'est arrivée dans les services.

Monsieur CRUVEILLER considère que la posture adoptée par le SYMTOMA est la bonne et assure qu'il pourra compter sur le soutien du Piémont Cévenol dans cette affaire.

Le Président précise que le délégataire est officiellement l'entreprise « PAPREC Méditerranée » qui couvre les sites de toute la façade méditerranéenne, voire au-delà, et non la seule agence « PAPREC Liouc ». Il sera donc plus difficile pour PAPREC, par exemple, de déposer le bilan pour terminer prématurément le contrat et mettre alors la collectivité en difficultés. Il n'a aucune certitude sur le fait que la société perde ou non de l'argent sur le site de Liouc, mais il ne peut accepter, en l'état, l'augmentation demandée sur la seule base des informations fournies par l'entreprise dont les comptes détaillés ne lui ont même pas été communiqués. Il faut même craindre à l'avenir une position monopolistique de PAPREC dans le domaine du tri, à l'instar de la situation du traitement des OM résiduelles avec SUEZ et VEOLIA. Cela empêchera alors toute négociation des prix lors des consultations ultérieures puisque seule, l'entreprise PAPREC sera en capacité technique de répondre, et donc avec un prix qui sera imposé aux collectivités du secteur.

Pour information, il rappelle à ce sujet que la Délégation de Service Public se terminera en 2030. C'est à ce moment-là que le problème se posera.

Ressources humaines :

Le Président présente à l'assemblée délibérante la nouvelle chargée de communication, Stéphanie BOEL. En accord avec madame MACHECOURT, l'élue référente, elle pourra intervenir en animation en milieu scolaire, comme ailleurs, dès lors que la situation sanitaire le permettra. Sujet d'actualité par excellence, elle est également chargée du dossier « compostage », qu'il soit collectif ou individuel. Tout récemment, elle a contribué à la réalisation du clip vidéo sur les bio-déchets. Ce dernier a été tourné en un temps record avec un budget serré, grâce également à l'implication de madame MACHECOURT qu'il félicite à cet effet.

Le Président demande alors que ce clip soit présenté en séance, ce qui est fait aussitôt, rappelant aussi qu'il est systématiquement montré avant chaque séance aux cinémas de Ganges et du Vigan depuis quelques semaines.

Demande particulière :

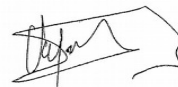
Monsieur JEAN note que quelques bennes ouvertes sur les déchèteries du Piémont Cévenol sont en mauvais état. Des demandes ont déjà été faites au service pour les réparer. Il demande que ces réparations soient réalisées au plus vite. De même, il insiste pour que le SYMTOMA soit extrêmement réactif dans le cas où le compacteur OM de Liouc

tomberait en panne. Il faut alors mettre en place quatre bennes ouvertes sur le site de l'ancienne déchèterie de SAUVE comme alternative. Et il est du ressort du syndicat mixte de le faire.

Le Président COMPAN répond qu'un budget « réparation » est prévu chaque année. Il en sera de même lors de l'élaboration du BP 2022, quitte à l'augmenter si besoin. Concernant les bennes de remplacement en cas de panne du compacteur de Liouc, le cas s'est déjà produit, à sa connaissance. Et le nécessaire a été fait dans les temps.

Plus aucune question, ni intervention n'étant posée ou demandée, le président lève la séance à 19h50.

Le secrétaire,



Régis VALGALIER